



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 5 mai 2026

Sous la Présidence de Madame Aurore CARO

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, se sont réunis à la Salle des Fêtes Marcel Brisset, 3 Place du Souvenir, Ouzouer-le-Marché à Beauce la Romaine.

Délibération n°2026 - 073 - Désignation des représentants au PETR Pays Loire Beauce

Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers titulaires présents :

Baccon : Mme Anita BENIER

Baule : Mme Joëlle TOUCHARD

Beauce la Romaine : M. Steven YVON, Mme Anaïs LAUGERO, M. Aurélien PROVOST, Mme Bénédicte LEGAGNEUX

Beaugency : M. Jacques MESAS, Mme Constance LABEDAN, M. Jean-Philippe MERIT, Mme Cassandra MEUNIER, M. Hervé SPALETTA, Mme Sandrine BERNIER, M. Adrien LEGROS, M. Frédéric CHENEAU

Binas : M. Yohan CHESNEAU

Chaingy : Mme Jocelyne GASCHAUD, Mme Christine FRAMBOISIER, M. Michel FAUGOUIN

Charsonville : M. Bruno VIVIER

Cléry-Saint-André : Mme Ludivine RAVELEAU, M. Vincent MENU, Mme Emilie BOURGOIN, M. Olivier JOUIN

Coulmiers : Mme Elisabeth MANCHEC

Cravant : M. Philippe GACONNET

Dry : M. Jean-Marie CORNIERE, Mme Séverine BRASSAMIN

Épieds-en-Beauce : M. Igor WOLINSKI, Mme Laurence GUISET

Huisseau-sur-Mauves : M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Mme Véronique HAMEAU

Lailly-en-Val : Mme Maryline MACEDO

Le Bardon : Mme Michèle MAZY-VILAIN

Mareau-aux-Prés : M. Stéphane ROY, Mme Caroline MENAGER

Messas : M. Grégory GONET

Meung-sur-Loire : Mme Aurore CARO, M. Jonathan DEROSIER, Mme Sylvie ROBERT, M. Hervé DALMAT, Mme Frédérique BEAUPUIS, Mme Sarah DARRIAU

Mézières-lez-Cléry : M. Romuald GENTY

Rozières-en-Beauce : M. Hervé LEFEVRE

Saint-Ay : Mme Isabelle BRIARD, Mme Marie-Françoise QUERE, M. Dominique RENAULT

Saint-Laurent-des-Bois : M. Frédéric DELAHAYE

Tavers : M. Jean-Paul ANTOINE, Mme Edith CHARDON

Villermain : Mme Claudie COUTURE

Villorceau : M. Daniel THOUVENIN

Conseillers titulaires remplacés par leur conseiller suppléant :

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :

Baule : M. Patrick ECHEGUT donne pouvoir à Mme Joëlle TOUCHARD

Chaingy : M. Jean Pierre DURAND donne pouvoir à M. Michel FAUGOUIN

Lailly-en-Val : M. Didier CANET donne pouvoir à Mme Maryline MACEDO

Meung-sur-Loire : M. Jean-Marc VERGNOLLE donne pouvoir à Mme Frédérique BEAUPUIS

Saint-Ay : M. Pascal FOULON donne pouvoir à Mme Isabelle BRIARD

Conseillers titulaires absents excusés :

Lailly-en-Val : Mme Emmanuelle FOSSIER

Nombre de membres en exercice : 58

Vote pour : 54

Quorum : 30

Vote contre : 3

Nombre de membres présents : 52

Abstention : 0

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de membres excusés non représentés : 1

Date de la convocation : 29 avril 2026

Délibération n°2026 - 073 - Désignation des représentants au PETR Pays Loire Beauce

Rapporteur : Aurore CARO

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire est représentée au sein d'organismes extérieurs divers. Les désignations doivent se faire dans les meilleurs délais possibles après le renouvellement du Conseil Communautaire.

La désignation des conseillers communautaires au sein des organismes extérieurs doit se faire au scrutin secret, mais le Conseil peut décider à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Conformément à la délibération n°2026-068 du 5 mai 2026, la désignation des membres se fera par un vote à main levée.

Ainsi, il est proposé de désigner les représentants qui siègeront au sein du bureau du PETR Pays Loire Beauce.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité absolue (Vote contre pour la désignation des représentants au PETR Pays Loire Beauce de Mme Edith CHARDON, de M. Jean-Paul ANTOINE et de M. Olivier JOUIN) de :

1°/ DESIGNER les représentants au sein du bureau du PETR Pays Loire Beauce :

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 045-200070183-20260505-2026_073-DE



Le Secrétaire de séance,

Fait et délibéré, les, je, 12/05/2026

Pour extrait conforme,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Anaïs LAUGERO', written in a cursive style.

Anaïs LAUGERO



Aurore CARO

Madame la Présidente, Aurore CARO,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans
dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication
et de transmission en Préfecture.

Communes	Titulaires	Suppléants
Baccon	Anita BENIER	Régis VRAIN
Baule	Brigitte LASNE-DARTAILH	Joëlle TOUCHARD
Beauce la Romaine	Steven YVON Aurélié PROVOST	Laurance CHERON-CHESNEAU Guilaine REBOULLEAU
Binas	Yohan CHESNEAU	Valérie RICHARD
Beaugency	Franck HOVORKA Yves FROISSART	Cassandra MEUNIER Juanito GARCIA
Chaingy	Michel FAUGOUIN Christine FRAMBOISIER	Anne RABIN Jocelyne GASCHAUD
Cléry-Saint-André	Vincent MENU François VAUXION	Clarisse CAZEAUDUMEC Sandrine MONTIGNY
Charsonville	Bruno VIVIER	Nathalie BENOIT
Coulmiers	Anne BOUGRAIN	Elisabeth MANCHEC
Cravant	Philippe GACONNET	Delphine POUILLAIN
Dry	Florence CHEVRIER	Jean-Marie CORNIERE
Epieds-en-Beauce	Franck VUE	Carole LESELLIER
Huisseau-sur-Mauves	Jean-Paul ROUSSARIE	David DOUCET
Lailly-en-Val	Maryline MACEDO	Stéphane GAULTIER
Le Bardon	Michèle MAZY-VILAIN	Bernadette BESNARD
Mareau-aux-Prés	Stéphane ROY	Eric COUADIER
Mézières-lez-Cléry	Léane FARINA JAVOY	Romuald GENTY
Meung-sur-Loire	Aurore CARO Jonathan DEROSIER	Jean-Yves GUINARD Loic HARNAY
Messas	Grégory GONET	Manuela DELACOUR
Rozières-en-Beauce	Sandrine PAIN	Matthieu LE ROYET
Saint-Ay	Christophe DEWAELE Jean-Luc FOURNIER	Fabrice GRIGIS Marie-Françoise QUERET
Saint-Laurent-des-Bois	Baptiste LIGOUY	Romain LANDRE
Tavers	Edith CHARDON	Isabelle GRAVAND
Villermain	Claudie COUTURE	Evelyne CRETEL
Villorceau	Daniel THOUVENIN	Françoise ADRIEN

2°/ AUTORISER Madame la Présidente à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.